CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

Fiche
Activité

AGENT D'ANIMATION

OBJECTIF

1. Présenter les risques et contraintes inhérents aux activités effectuées par un agent d'animation (accueil périscolaire (garderie et cantine), animateur Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), animateur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), animateur sportif…)
2. Constituer un support d'aide au recensement et à l'évaluation des risques.

Remarque : Cet état des lieux des risques et des mesures de prévention (et/ou de protection) ne peut être considéré comme exhaustif. En effet, les agents peuvent être exposés à d'autres dangers et d'autres mesures de prévention peuvent exister.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorité territoriale a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de l'ensemble de ses agents. Pour cela, il doit notamment évaluer les risques professionnels auxquels ses agents sont exposés et retranscrire le résultat de ces évaluations dans un document unique.

Obligations décrites dans les articles suivants du Code du travail : L4121-1, L4121-3 et R4121-1.

LES FAMILLES DE RISQUES

FAMILLE DE RISQUE	***Exemple***
Risques d'accidents de plain-pied	*Sol inégal (marche), sol glissant (eau, huile) sol détérioré, désordre, encombrement, passage étroit, éclairage insuffisant …*
Risques psychosociaux	*Manque de temps, manque de communication, travail souvent interrompu, agression extérieure…*
Risques routiers ou liés à la circulation	*Véhicules défaillants, dispersion des lieux de travail, heurt entre véhicules et piétons, travail en bordure ou sur la route…*
Risques liés à l'activité physique	*Travail sur écran, postures contraignantes, manutention et/ou port de charges, gestes répétitifs…*
Risques liés aux équipements de travail	*Utilisation de matériels coupants, projections, écrasement, vibrations…*
Risques biologiques	*Absence de moyens pour permettre l'hygiène corporelle, contact avec des matières biologiques (urine, sang, animaux morts...), travaux d'assainissement,…*
Risques liés aux atmosphères non respirables	*Travail en lieu confiné (regard d'assainissement, vide sanitaire, fosse …)*
Risques liés à l'organisation du travail	*Travail isolé*
Risques de noyade	*Travail en bordure d'une étendue d'eau (entretien au bord d'un ruisseau, d'une rivière, d'une lagune…), piscine…*
Risques électriques	*Matériels défectueux (câbles détériorés…), absence de consignation, pièces nues accessibles …*
Risques d'incendie ou d'explosion	*Utilisation ou stockage de produits inflammables, explosifs ou comburants, travaux de soudure, de meulage…*
Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	*Température inadaptée à l'activité. Intempéries, courant d'air, ambiances chaudes ou froides…*
Risques de chutes de hauteur	*Utilisation de dispositifs mobiles (échelles, escabeaux, échafaudages) en mauvais état ou de moyens de fortune comme les chaises, travail au bord du vide (regard assainissement, palier sans garde-corps)…*
Risques liés au bruit	*Bruit émis par les machines, les compresseurs, les outils, les moteurs, les enfants, le mobilier …*
Risques chimiques	*Utilisation de produits chimiques dangereux (Toxique, Nocif, Corrosif…), émission de fumées (soudure), de poussières (ciments, bois)…*
Risques liés aux chutes d'objets	*Stockage en hauteur (étagères, dessus d'armoires) stockages encombrés…*
Risques d'agressions physiques ou verbales	*Contact avec un public mécontent, violences verbales et/ou physiques…*
Risques liés à l'ambiance lumineuse	*Eclairage insuffisant et/ou inadapté à la tâche. Zones d'éblouissement…*
Risques divers	/

ANIMATION *Accueil des enfants et des parents, accompagnement des enfants en sortie, préparation des activités, affichage…*		
Famille de risque	**Exemple de Constats/Situations dangereuses observés**	**Mesures de prévention et de protection possibles**
Risques d'agressions physiques ou verbales	▸ Confrontation à des parents mécontents voire agressifs. ▸ Accueil d'enfants agressifs verbalement (propos désagréables, insultes…) ▸ Comportements irrespectueux, actes de vandalisme … ▸ Agressions physiques d'enfants (coups de pied, morsures…)	▸ Ne pas effectuer cette tâche en position de travailleur isolé. ▸ Mettre en place une procédure d'alerte écrite en cas d'agression (courrier aux parents, convocation de l'autorité territoriale…) ▸ Formation à la gestion des personnes agressives, de situations conflictuelles (techniques de négociation, de communication). ▸ Mettre en place un règlement intérieur ou une charte de bonne conduite.
Risques liés à l'activité physique	▸ Port de charges lourdes sans aides à la manutention et/ou sans entraide (manipulation de mobiliers, de matériels sportifs, de jeux, réception de colis …) ▸ Adoption de postures contraignantes : matériel stocké au sol, en hauteur ou profondeur… ▸ Les agents habillent/déshabillent les enfants en bas âge en position debout. ▸ Accompagnement des enfants en bas âge pour le repas installés sur du mobilier bas (service des plats, découpe de viande…)	▸ Organisation du travail afin d'éviter ou limiter l'adoption d'une posture contraignante ▸ Dès que possible, allègement des charges et organiser le port des charges les plus lourdes en groupe. ▸ Lors de l'achat ou du renouvellement du mobilier (ou autres charges), intégrer cette problématique au cahier des charges (ex : achat du mobilier le moins lourd, sur roulettes, meubles de rangement à hauteur d'homme, acheter des chaises surélevées pour les repas des enfants en bas âge…). ▸ Mise à disposition d'aides à la manutention (chariot, diable, …). ▸ Participation et autonomisation des enfants ▸ Organisation du travail afin d'éviter ou limiter au maximum le port de charges ▸ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
Risques liés à l'activité physique (travail sur écran)	▸ Travail sur écran > 4h / jour sur un poste ne répondant pas aux prescriptions ergonomiques. (écran trop haut ou trop bas, pieds du clavier en position ouvertes, siège non réglable en hauteur, téléphone hors zone d'atteinte, absence d'alternance des tâches, travailler avec les coudes dans le vide…).	▸ Mise en place des prescriptions ergonomiques (position de l'écran, du clavier, des documents, alternance des tâches, ambiance sonore, siège avec accoudoirs ou bureau d'angle …)=> cf Fiche Prévention n°1. ▸ Mise à disposition d'un matériel informatique adapté ainsi que d'accessoires ergonomiques (repose poignets, repose pieds, porte documents, casque téléphonique sans fil…) en concertation avec les agents concernés. ▸ Sensibilisation aux prescriptions ergonomiques et aux risques liés au travail sur écran. ▸ Formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique).
Risques liés aux chutes d'objets	▸ Rangement de matériels lourds en hauteur ▸ Stockage en hauteur sur des étagères instables…	▸ Limiter les hauteurs de rangement. ▸ S'assurer de la stabilité du stockage. ▸ Interdire le stockage d'objets lourds en hauteur.

Risques routiers ou liés à la circulation (en voiture et minibus 9 places)	➢ Transport d'enfants avec un véhicule communal ou un minibus ➢ Véhicule non entretenu ou ancien ➢ Non port de la ceinture de sécurité	➢ Privilégier les transports collectifs ➢ Planifier les déplacements et emprunter l'itinéraire le plus sur (privilégier les autoroutes) ➢ Donner le temps nécessaire aux déplacements (ne pas faire peser de contraintes horaires) ➢ Veiller au bon entretien du véhicule ➢ Privilégier les véhicules équipés d'éléments qui aident au respect du code de la route (limiteur de vitesse, signalement du non-port de la ceinture de sécurité…) ➢ Prévoir à bord le matériel de sécurité (gilets haute visibilité, triangle de signalisation, extincteur…) ➢ Rappel de consignes de sécurité (port obligatoire de la ceinture, interdiction de consommer de l'alcool, interdiction de téléphoner…) ➢ Vérification périodique du permis ➢ Respecter le taux d'encadrement ➢ Sensibilisation risques routiers
Risques routiers ou liés à la circulation (à pied)	➢ Accompagnement des enfants en activité, à la cantine ou autre à pied sans gilet haute visibilité. ➢ Parcours piéton non sécurisé (absence de passage piéton, traversées nombreuses, trottoirs défectueux…)	➢ Organiser les déplacements afin que les agents empruntent des passages sécurisés (ex : passage piéton, piste « piétonne », limitation de l'exposition à la circulation routière). ➢ Appliquer les règles du code de la route pour encadrer les groupes d'enfants ➢ Port obligatoire d'un gilet haute visibilité dès lors que l'agent est susceptible d'être exposé à la circulation routière. ➢ Respecter le taux d'encadrement
Risques routiers ou liés à la circulation (à vélo)	➢ Animation de sortie en vélo avec un vélo non entretenu ➢ Axes routiers en mauvais état ➢ Non port de gilet haute visibilité et de casque.	➢ Vérifier l'état du matériel ➢ Repérer l'itinéraire et emprunter des axes peu fréquentés et équipés de pistes cyclables ➢ Appliquer les règles du code de la route pour encadrer les groupes d'enfants ➢ Rouler en file indienne ➢ Port obligatoire d'un gilet haute visibilité ➢ Port obligatoire du casque ➢ Respecter le taux d'encadrement

ANIMATION Accueil des enfants et des parents, accompagnement des enfants en sortie, préparation des activités, affichage…		
Famille de risque	**Exemple de Constats/Situations dangereuses observés**	**Mesures de prévention et de protection possibles**
Risques liés au bruit	• Exposition au bruit généré par les enfants. • Mobiliers bruyants (manque de patins sous le mobilier, choc de la vaisselle sur les tables…) • Résonance importante de la salle de repas	• Retour au calme assuré fréquemment et efficacement par les agents. • Insonorisation des pièces (les pièces ne doivent pas résonner). • Mise en place d'un système réduisant la réverbération des ondes sonores. • Lors de l'achat ou du renouvellement du mobilier, intégrer cette problématique au cahier des charges (ex : achat des chaises les moins « bruyantes »). • Mise en place d'un système permettant de réduire le bruit occasionné par le mouvement de chaises (ex : chaussons pour pieds de chaises). • Mise à disposition de protections auditives pour les agents (bouchons, bouchons moulés…) • Formation aux techniques d'animation.
Risques liés aux équipements de travail	• Utilisation de matériels pouvant générer des coupures (cutter, massicots sans carter…) • Utilisation de matériel technique pour des activités sans formation spécifique et sans équipements de protection individuelle (perceuse, tronçonneuse, meuleuse…)	• Mise en place de couteaux de sécurité • Mise en place, à partir des notices du matériel, de consignes d'utilisation pour tous les équipements. • Port obligatoire des équipements de protection individuelle. • Formation à l'utilisation de machine-outil.
Risques chimiques	• Utilisation de peinture solvantée (avec white spirit). • Pulvérisation de peinture (aérosol ou pistolet) sans équipements de protection individuelle adaptés • Fiches de données sécurité (FDS) non disponibles. • Produits chimiques stockés sans tenir compte des règles de stockages (rétention, aération ou encore des règles de compatibilité). • Travaux de ponçage, sciage, perçage exposant à des poussières de bois, de plâtre ou encore d'amiante.	• Substitution des produits dangereux par de nouveaux non dangereux ou moins dangereux • Mise à disposition d'une fiche de données sécurité (FDS) • Mise en place d'un ou plusieurs lieux de stockage adaptés (disposant de rétentions, ventilés et uniquement accessibles par les agents autorisés). • Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés – voir les Fiches de données de sécurité (ex : masque de protection de type FFP2 minimum pour les poussières bois). • Evaluer le risque amiante à l'aide du Diagnostic Technique Amiante, ne pas intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante. • Formation/sensibilisation au risque chimique.

Risques de chutes de hauteur	↳ Affichage en hauteur (mise en place de décorations, d'affiches, de dessins…) à l'aide d'un moyen inadapté (chaise, table, …). ↳ Utilisation d'un escabeau non vérifié et/ou défectueux.	↳ Favoriser l'affichage à hauteur d'homme permettant un travail depuis le sol. ↳ Mise en place d'un système d'affichage permettant de supprimer ou de limiter le travail en hauteur (ex : affichage suspendu par câble, lève-affiche, …). ↳ A défaut, mise à disposition d'un moyen de travail en hauteur (ex : plateforme individuelle roulante) ou d'un moyen d'accès en hauteur conforme et stable (ex: escabeau) si cette tâche est ponctuelle, de courte durée, non répétitive et que l'évaluation des risques à établi que le risque est faible.

ENTRETIEN / RANGEMENT *Nettoyage des tables et du matériel, utilisation de produits chimiques dangereux, …*		
Famille de risque	**Exemple de Constats/Situations dangereuses observés**	**Mesures de prévention et de protection possibles**
Risques chimiques	▸ Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, irritant…) avec des EPI (Equipements de Protection Individuelle) non adaptés voire sans EPI ▸ Pas de formation à l'utilisation des produits chimiques. ▸ Utilisation de contenants type bouteilles alimentaires. ▸ Mauvais stockage des produits (pas d'aération, pas d'armoire spécifique, pas de rétention, incompatibilités possibles…). ▸ Réutilisation de contenants pour un autre produit ou pour un autre usage. ▸ Produits non utilisés mais toujours stockés. ▸ Non étiquetage de certains contenants. ▸ Fiches de Données de Sécurité (FDS) non disponibles.	▸ Substitution des produits dangereux par de nouveaux, non dangereux ou moins dangereux. ▸ Étiquetage de tous les contenants. ▸ Suppression des produits qui ne sont plus utilisés. ▸ Mise à disposition de vêtements de travail et d'équipements de protection appropriés (voir FDS produit). ▸ Interdire l'utilisation de bouteilles alimentaires pour les produits chimiques. ▸ Interdire la réutilisation d'un contenant pour un autre usage ou pour un autre produit que prévu initialement. ▸ Mise à disposition d'une fiche de données sécurité et affichage sur le lieu de stockage par exemple, d'une notice au poste de travail pour chaque produit utilisé. ▸ Mise en place d'un ou plusieurs lieux de stockage adaptés (disposant de rétentions, d'une ventilation suffisante et uniquement accessibles par les agents chargés de l'entretien). ▸ Formation/sensibilisation au risque chimique et à l'utilisation des produits chimiques
Risques liés à l'activité physique	▸ Port de charges lourdes sans aides à la manutention. ▸ Adoption de postures contraignantes pour le nettoyage des surfaces, le nettoyage des vitres, des sanitaires … ▸ Entretien des locaux avec un matériel inadapté ou défectueux (aspirateur ancien et/ou avec des roulettes endommagées, absence de chariots de ménage, …) ▸ Absence de formation spécifique	▸ Dès que possible, alléger les charges et organiser le port des charges les plus lourdes en groupe. ▸ Lors du renouvellement du mobilier intégrer cette problématique au cahier des charges (ex : achat du mobilier le moins lourd, sur roulettes…). ▸ Participation des enfants (ex : faire empiler et descendre les chaises, ramassage des papiers au sol…). ▸ Mise à disposition et utilisation d'aides à la manutention (chariot de ménage, chariot, diable, …). ▸ Mise en place de matériel de nettoyage adapté et en nombre suffisant (ex : mise en place d'un chariot de ménage équipé pour chaque bâtiment). ▸ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
Risques de chutes de hauteur	▸ Travail en hauteur (Nettoyage des vitres) à l'aide d'un moyen inadapté (chaise, table, …). ▸ Epoussetage des meubles, luminaires… à l'aide d'un escabeau non vérifié et/ou défectueux.	▸ Mise à disposition de matériel télescopique (manche télescopique + accessoires) permettant un travail depuis le sol. ▸ A défaut, mise à disposition d'un moyen de travail en hauteur (ex : plateforme individuelle roulante) ou d'un moyen d'accès en hauteur conforme et stable (ex: escabeau) si cette tâche est ponctuelle, de courte durée, non répétitive et que l'évaluation des risques à établi que le risque est faible.

ACTIVITES DIVERSES		
Famille de risque	**Exemple de Constats/Situations dangereuses observés**	**Mesures de prévention et de protection possibles**
Risques biologiques	↳ Exposition à des enfants malades et contagieux et/ou contact avec des matières biologiques (sang, selles et autres). ↳ Absence de formation aux gestes de premiers secours. ↳ Absence de trousse de premiers secours ou contenu non conforme. ↳ Absence de gants jetables.	↳ Mise en place de mesures d'hygiène (lavage des mains avant et après le repas, après un passage aux toilettes, …). ↳ Inscription dans le règlement intérieur que les enfants malades ne doivent pas être emmenés en collectivité. ↳ Port obligatoire de gants de protection dès lors qu'il est susceptible d'y avoir contact avec une matière biologique. ↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : gants de protection en latex de type examens médicaux, blouse, tablier…). ↳ Mise à disposition de savon et de solutions bactéricides, et d'essuie-main jetable. ↳ Sensibilisation au risque biologique et sur l'utilisation des gants de protection. ↳ Mise à disposition d'une trousse de premiers secours conforme ↳ Formation aux gestes de premiers secours (Sauveteur Secouristes du Travail)
Risques liés à l'organisation de travail	↳ Agent en position de travailleur isolé ↳ Absence de moyens de communication type téléphone portable. ↳ Travaux dangereux (et/ou en hauteur) en position de travailleur isolé.	↳ Interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux. ↳ Mise à disposition d'un DATI (Dispositif d'Alerte du Travailleur Isolé). ↳ Réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex : travail en binôme).
Risques d'accidents de plain-pied	↳ Circulation de plain-pied difficile dans les différents bâtiments de la collectivité (encombrement, sol défectueux…). ↳ Circulation sur des terrains accidentés et/ou glissants, dans des lieux étroits ou difficilement accessibles… ↳ Non port de chaussures antidérapantes…	↳ Organisation du travail afin de supprimer ou limiter le passage sur le terrain glissant ou accidenté. ↳ Rangement et organisation des lieux de travail. ↳ Mise à disposition de chaussures à semelles antidérapantes. ↳ Mise en place de revêtements antidérapants.
Risques psycho-sociaux	↳ Surcharge de travail, ↳ Manque de communication, situation conflictuelle. ↳ Manque d'autonomie, manque de marge de manœuvre…	↳ Réaliser un pré-diagnostic à l'aide du questionnaire RPS « outil faire le point ». ↳ A définir en fonction de chaque situation à l'origine des RPS
Risques Routiers	↳ Utilisation de la voiture, du vélo ou encore d'une moto pour se rendre au travail. ↳ Routes dangereuses ou en mauvais état. ↳ Distances importantes.	↳ Formation à la conduite en sécurité (notamment sur chaussée glissante). ↳ Action de sensibilisation au risque routier. ↳ Inciter les agents à prendre les transports en commun ou à faire du covoiturage.
Divers	↳ Confrontation à une personne (collègue, enfant, public) victime d'un accident, d'un malaise. ↳ Absence de trousses de premiers de secours. ↳ Pas d'agents formés Sauveteur Secouriste au Travail.	↳ Mise en place de vérifications régulières des trousses de secours. ↳ Mise à disposition pour l'ensemble des agents d'une trousse de secours. Ex : une trousse de secours par bâtiments et par véhicules de service. ↳ Formation des agents aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST Sauveteur Secouriste au Travail).

ACTIVITES DIVERSES		
Famille de risque	**Exemple de Constats/Situations dangereuses observés**	**Mesures de prévention et de protection possibles**
Risques électriques	↳ Réalisation de tâches d'ordre électrique telles que : changement d'ampoules, réarmement de disjoncteur avec une habilitation inadaptée ou pas d'habilitation. ↳ Pas de matériels ni d'équipements de protection individuelle. ↳ Absence de vérification périodique des installations électriques.	↳ Appel à une entreprise spécialisée pour les travaux d'ordre électrique. ↳ Mise à disposition d'outils adaptés (outils isolés, Vérificateur d'Absence de Tension, voltmètre, ampèremètre, …). ↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés. ↳ Formation de l'agent en fonction des tâches réalisées. ↳ Habilitation des agents en fonction des tâches réalisées. ↳ Mettre en place la vérification périodique des installations électriques.
Risques d'incendie ou d'explosion	↳ Confrontation à un début d'incendie ↳ Manque d'extincteurs. ↳ Pas de formation à la manipulation des extincteurs. ↳ Absence de plan d'évacuation ↳ Absence d'exercices d'évacuation réguliers. ↳ Absence de vérification périodique des installations électriques. ↳ Absence d'affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie.	↳ Réalisation d'exercices d'évacuation/ Définition de rôles (guide file, serre file, …). ↳ Équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant. ↳ Formation des agents à la manipulation d'extincteurs. (mise à jour régulière) ↳ Sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie. (accueil sécurité) ↳ Affichage des consignes de sécurité à tenir en cas d'incendie.
Risques biologiques	↳ Exposition à des enfants malades et contagieux et/ou contact avec des matières biologiques (sang, selles et autres). ↳ Absence de formation aux gestes de premiers secours. ↳ Absence de trousse de premiers secours ou contenu non conforme. ↳ Absence de gants jetables. ↳	↳ Mise en place de mesures d'hygiène (lavage des mains avant et après le repas, après un passage aux toilettes, …). ↳ Inscription dans le règlement intérieur que les enfants malades ne doivent pas être emmenés en collectivité. ↳ Port obligatoire de gants de protection dès lors qu'il est susceptible d'y avoir contact avec une matière biologique. ↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : gants de protection en latex de type examens médicaux, blouse, tablier…). ↳ Mise à disposition de savon et de solutions bactéricides, et d'essuie-main jetable. ↳ Sensibilisation au risque biologique et sur l'utilisation des gants de protection. ↳ Mise à disposition d'une trousse de premiers secours conforme ↳ Formation aux gestes de premiers secours (Sauveteur Secouristes du Travail)